

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit mars à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le douze mars deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 20 Pouvoirs : 7
DATE DE LA CONVOCATION	12 mars 2024
SÉANCE DU	18 mars 2024

Objet : Comptes administratifs 2023,

Budget principal

Budget annexe : traitement des déchets

Budget annexe : Economique ZA

Budget rattaché avec autonomie financière : Massif de Cézûze

Budget rattaché avec autonomie financière : Spanc

Présents : Monique BARTHÉLÉMY, Alexandra BUTEL, Michel RICOU-CHARLES, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Alain BOYOD, Josette REVOUX, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Alain LAURENS, Rémy FREY, Anne-Marie GROS, Georges LESBROS, Hélène SALETTI, Jacqueline PUGET, Lamia CONTRUCCI, Christian AUBERT, Bernadette SAUDEMONT,

Absents et excusés : Françoise PINET, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, TOUSSAINT Rajaa, Jacques FRANCOU, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Jean ROUSSEAU, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Fabien GASCARD, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Claude DUBUT, Jean-Marie GUEYRAUD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

Pouvoirs : Françoise PINET donne pouvoir à Alain BOYOD, Mallorie BOURGOGNE donne pouvoir à Josette REVOUX, Christian GILARDEAU-TRUFFINET donne pouvoir à Serge EYSSERIC, Dominique TRUC donne pouvoir à Olivier REGORD, Jean ROUSSEAU donne pouvoir à Hélène SALETTI, Claude DUBUT donne pouvoir à Gérald GRIFFIT, Christiane ACANFORA donne pouvoir à Rémy FREY

Michel RICOU-CHARLES, Président, ne prend pas part au vote de la délibération relative à l'approbation des comptes administratifs.

Le Vice-Président aux Finances, Olivier REGORD, rappelle que les comptes administratifs 2023, dressés par le Président de la Communauté de Communes, ont été envoyés aux conseillers communautaires.

Ils concernent les cinq budgets gérés par la Communauté de communes Buëch-Dévoluy :

Budget principal

Budget annexe : traitement des déchets

Budget annexe : Economique ZA

Budget rattaché avec autonomie financière : Massif de Cézûze

Budget rattaché avec autonomie financière : Spanc



Afin que le conseil communautaire se prononce budget par budget, le Vice-Président aux Finances, Olivier REGORD propose par la présente de voter

Le compte administratif du budget annexe Economique ZA.

Il rappelle que les comptes de gestion 2023, dressés par le Trésorier de Gap, ont été approuvés par le conseil communautaire et que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion.

Le Président sort de la salle.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve les comptes administratifs 2023 des budgets suivants :

Budget principal.....	4 abstentions
Budget annexe : traitement des déchets	4 abstentions
Budget annexe : Economique ZA.....	4 abstentions
Budget rattaché avec autonomie financière : Massif de Céüse.....	4 abstentions
Budget rattaché avec autonomie financière : Spanc	4 abstentions

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	4

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jours, mois et an susdit.

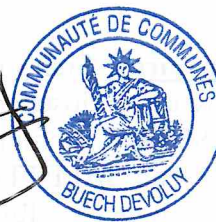
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Anne-Marie GROS.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES.



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télerecours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>